

Approbation du procès-verbal

- ▶ le conseil a approuvé le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017.
Voté à l'unanimité

Prospective territoriale

- ▶ Charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux
le conseil a approuvé la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux ([téléchargeable à partir de ce lien](#)).
Voté à l'unanimité

Habitat

- ▶ Dissolution de Sceaux Habitat OPH
le conseil a décidé de demander à l'Etat la dissolution de l'OPH Sceaux Habitat.
Voté à l'unanimité
- ▶ Statuts de la SEMASCEAUX
le conseil a décidé d'approuver les statuts modifiés de la SEM et autorisé le maire à mettre au point la gouvernance, l'administration et la gestion de la SEM avec la ville de Bourg-la-Reine dans le cadre de ces statuts modifiés.
Voté à l'unanimité
- ▶ Opération des Carrés nature
le conseil a décidé d'accorder à hauteur de 1 752 563 € la caution solidaire de la ville de Sceaux en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt du même montant que Sceaux Habitat se propose de contracter auprès d'ABEI.
Voté à l'unanimité

Développement durable - Mobilité

- ▶ Vélos à assistance électrique
le conseil a décidé de suspendre à compter du 1er juin 2017 le dispositif d'aides pour l'achat de vélos à assistance électrique dans l'attente des nouvelles directives qui seront mises en place par l'Etat à partir de 2018

seront mises en place par l'Etat à partir de 2016.

Voté à l'unanimité

- ▶ Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service
le conseil a décidé de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole et décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « Vélib' » de ce syndicat. Il a également autorisé le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion et il a mandaté le maire pour accomplir toutes les démarches relatives à cette adhésion.

Voté à l'unanimité

Ressources humaines

- ▶ Adaptation du tableau des effectifs
le conseil a décidé pour le reclassement des emplois dans le cadre de la mise en place de l'accord Parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) dans les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle. Il a également décidé la création et la suppression d'emploi dans les filières administrative, technique, culturelle, médico-sociale, police municipale, animation et adopté le tableau des effectifs au 1er janvier 2017.

Voté à la majorité (3 votes contre)

Administration générale

- ▶ Indemnités de fonctions
le conseil a fixé ainsi qu'il suit les modalités de calcul des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :
 - indemnité du maire : 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15 % ;
 - indemnité des adjoints au maire : 26,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15 % ;
 - indemnité des conseillers municipaux : 2,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15 %.
- ▶ Précisé que ces dispositions prendront effet le 1er janvier 2017 et que le bénéfice de l'indemnité de conseiller municipal est conditionné par l'exercice effectif des fonctions correspondantes.

Voté à la majorité (3 votes contre)

Décisions du Maire

Le maire a rendu compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Questions orales

Le maire a ensuite répondu aux questions orales qui lui ont été posées concernant :

- ▶ les annonces effectuées quant à un déficit prévisionnel du service Autolib' à la fin du contrat signé par le syndicat Autolib',
- ▶ les comptes rendus des entretiens passés avec les conseillers municipaux concernant la démarche « parlons ensemble du centre-ville »,
- ▶ la collecte de textiles usagés sur la Ville.

PROCÈS VERBAL

[Procès verbal de la séance du 11 mai 2017 \(235.86 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Séance publique du 11 mai 2017

[Note de présentation \(6.08 Kb.\)](#)

[Délibération 11 mai 17 - n° 07 \(433.12 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Suspension du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique compte tenu du dispositif d'Etat

Séance publique du 11 mai 2017

[Note de présentation \(151.74 Kb.\)](#)

[Délibération 11 mai 17 - n° 04 \(399.21 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Séance publique du 11 mai 2017

[Note de présentation \(8.31 Kb.\)](#)

[Délibération 11 mai 17 - n° 05 \(435.46 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Garantie d'emprunt au profit de Sceaux Habitat pour l'opération des Carrés nature prêt ABEI en substitution du prêt DEXIA

Séance publique du 11 mai 2017

- [Note de présentation \(7.7 Kb.\)](#)
- [Délibération 11 mai 17 - n° 03 \(496.13 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Dissolution de Sceaux Habitat OPH et adaptation des statuts de la SEMASCEAUX

Séance publique du 11 mai 2017

- [Note de présentation \(10.87 Kb.\)](#)
- [Délibération 11 mai 17 - n° 02a \(450.95 Kb.\)](#)
- [Délibération 11 mai 17 - n° 02b \(341.75 Kb.\)](#)
- [Nouveaux statuts \(250.52 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Approbation de la « charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux »

Séance publique du 11 mai 2017

- [Note de présentation \(6.94 Kb.\)](#)
- [Délibération 11 mai 17 - n° 01 \(322.57 Kb.\)](#)
- [Charte du centre-ville \(238.42 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation - Mai 2017

Séance publique du 11 mai 2017

- [Note de présentation \(20.69 Kb.\)](#)
- [Délibération 11 mai 17 - n° 06 \(785.6 Kb.\)](#)
- [Tableau des effectifs 2017 \(11.84 Kb.\)](#)



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS